

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2008

NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA TÉLÉVISION - (n° 1209)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 611

présenté par

M. Mathus, M. Françaix, M. Bloche, M. Christian Paul, M. Rogemont, Mme Filippetti,  
Mme Boulestin, M. Charasse, M. Dray, Mme Erhel, M. Féron, Mme Fourneyron,  
M. Gagnaire, Mme Got, Mme Iborra, Mme Karamanli, M. Lurel, M. Lebreton,  
Mme Martinel, Mme Mazetier, M. Nayrou, M. Queyranne, M. Roy  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 18**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« – les montants des ressources affectées chaque année au financement de la création cinématographique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est nécessaire de préciser que les contrats d'objectifs et de moyens conclus entre France Télévisions, Arte et l'INA déterminent le montant des ressources consacrées chaque année au financement du cinéma.